



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015
D - 2015/301

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Cession de 16 emplacements de stationnement situés au sein du parking Saint Christoly. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D-2015/116, en date du 30 mars 2015, vous avez validé le recours à l'utilisation de la vente notariale interactive pour vendre le lot de volume numéro 6 de l'immeuble sis à Bordeaux (33000) 11 rue Père Louis de Jabrun.

L'intérêt de cette procédure a été de permettre aux candidats d'émettre une offre avec des conditions suspensives (dont l'obtention d'autorisation d'urbanisme ou encore de financement).

A cette occasion, afin de faciliter la réalisation de leur projet, il leur a été donné également la possibilité d'acquérir jusqu'à 16 emplacements de parking sis à Bordeaux, situés au niveau -2 du parking privé dépendant de l'ensemble immobilier dénommé " Saint-Christoly", moyennant un prix unitaire de 26 000 Euros.

Pour répondre aux besoins de stationnement générés par le permis de construire à déposer, la Société FINANCIERE PICHET, qui a été choisie à l'issue de la procédure de vente notariale interactive des 5 et 6 mai, souhaite se porter acquéreur, des 16 emplacements de parking, propriété de la Ville de Bordeaux pour un prix global de 416 000 Euros, conformément à l'avis de France Domaine en date du 09/02/2015.

L'acquéreur retenu a signé une promesse unilatérale d'achat le 26 mai 2015 aux termes de laquelle il s'engage à acheter les 16 emplacements de parking à la condition que la signature de l'acte authentique pour les places soit concomitante à la signature de l'acte authentique de vente du lot de volume 6, situé à Bordeaux, 11 rue Père Louis de Jabrun.

La délibération présentée à votre conseil a pour objectif:

- d'accepter l'offre d'achat du candidat retenu; l'acceptation valant levée d'option de ladite promesse unilatérale d'achat et rendant la vente parfaite aux conditions de ladite promesse, conformément à l'article 1583 du Code Civil,
- d'autoriser, après réalisation de toutes les conditions suspensives, la signature de l'acte authentique de vente, dans les formes et délais prévus à la promesse unilatérale d'achat susvisée.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de :

- la cession de 16 emplacements de parking formant les lots de copropriété numéros 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155 sis à BORDEAUX, compris dans le lot de volume 1 de l'ensemble immobilier « Saint-Christoly » et cadastré section KH numéro 215, au prix de 416 000 Euros à la Société "FINANCIERE PICHET", avec faculté de substitution au profit de toute filiale à 100% de la SAS FINANCIERE PICHET, existante ou à créer, à la condition que cela n'entraîne pas l'application des dispositions des articles L.312-1 et suivants du Code de la consommation et plus spécialement de l'article L.312-16 dudit code.

- l'ouverture de la recette correspondante au budget de l'exercice concerné.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente dans les délais et conditions prévus dans la promesse unilatérale d'achat, ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN